



NOTE DE TRAVAIL

DOUZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 19 – 30 novembre 2012

Point 6 : Direction future

6.2 : Normalisation — approche de l'élaboration de SARP à l'appui du Ciel unique

ÉLABORATION D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ

(Note présentée par les États-Unis et appuyée par l'Australie, le Brésil, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Suisse)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et la méthode de surveillance continue (CMA) fournissent une méthode pour surveiller et mesurer la capacité des États à superviser la sécurité, méthode qui fait appel à la fois à l'observation directe et à l'analyse de données dans le cadre d'audits. Récemment, l'OACI a publié les exigences à remplir par les États en ce qui a trait à la gestion de la sécurité, en prescrivant que les États doivent établir un programme national de sécurité (PNS) en vue de réaliser une performance de sécurité acceptable de leur système d'aviation civile. Elle a aussi créé un Groupe d'experts sur la gestion de la sécurité chargé d'élaborer une nouvelle Annexe consacrée à la gestion de la sécurité. En conséquence, pour mettre au point un système cohérent plus efficace et tenant au minimum les doubles emplois, une approche intégrée de la supervision de la sécurité et de la prise de décisions en matière de gestion de la sécurité est indispensable. La présente note recommande vivement que l'OACI veille à ce que le PNS et les exigences à remplir par les États en ce qui a trait à leur capacité de superviser la sécurité soient intégrés dans la nouvelle Annexe sur la gestion de la sécurité et à ce que les activités d'audit de l'Organisation rendent compte de cette intégration.

Suite à donner : La Conférence est invitée à convenir de la recommandation figurant au § 4.

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et la méthode de surveillance continue (CMA) fournissent une méthode s'appuyant sur des données qui permet de surveiller et de mesurer la capacité des États à superviser la sécurité. Récemment, l'OACI a publié les exigences à remplir par les États en ce qui a trait à la gestion de la sécurité, en prescrivant que les États doivent établir un programme national de sécurité (PNS) en vue de réaliser une performance de sécurité acceptable de leur système d'aviation civile. Elle a aussi créé un Groupe d'experts sur la gestion de la sécurité chargé d'élaborer une nouvelle Annexe consacrée à la gestion de la sécurité. Or, pour mettre au point un système cohérent plus efficace et tenant au minimum les doubles emplois, une approche intégrée de la supervision de la sécurité et de la prise de décisions en matière de gestion de la sécurité est indispensable.

2. ANALYSE

2.1 Les États membres de l'OACI élaborent leur PNS et leurs règlements concernant les systèmes de gestion de la sécurité (SGS) des prestataires de services conformément aux normes de l'Organisation qui préconisent une approche systémique de la gestion de la sécurité. Auparavant, les autorités de l'aviation civile n'élaboraient pas les règlements et politiques de sécurité de façon intégrée englobant tous les composants du système de l'aviation. En raison de l'adoption de SGS par les prestataires de services, les autorités doivent adapter leurs systèmes et processus de manière à faire en sorte que les activités de supervision renforcent le rôle des prestataires de services dans la gestion de la sécurité et que leurs propres processus internes utilisent une approche plus systémique. La nouvelle Annexe sur la gestion de la sécurité doit reconnaître cette relation et faire en sorte que le PNS, dans le cas des États, et le SGS, dans le cas des prestataires de services, soient des éléments fondamentaux qui doivent fonctionner ensemble en vue de la réalisation des objectifs de sécurité du système de l'aviation en général.

2.2 De plus, comme suite à des résolutions de l'Assemblée, l'OACI a créé l'USOAP, qui porte sur huit éléments cruciaux (EC) de la supervision de la sécurité. Ces huit éléments établissent les principales responsabilités et activités en ce qui a trait à la supervision des prestataires de services aéronautiques par les États. La mise en œuvre effective de ces éléments a été un bon indicateur de la capacité d'un État à superviser la sécurité. La prochaine version de l'USOAP est la CMA, qui vise les mêmes éléments cruciaux. La CMA consistera principalement à ce que les États exécutent des évaluations régulières de leur mise en œuvre de ces éléments et communiquent les résultats à l'OACI.

2.3 Les Annexes 1, 6, 8, 11, 13 et 14 de l'OACI définissent le PNS comme suit : « Ensemble intégré de règlements et d'activités destinés à améliorer la sécurité ». Cette définition donne à entendre que les activités du système de supervision, qui sont énoncées dans les huit éléments cruciaux, devraient faire partie de cet « ensemble intégré ». Le PNS fournit un cadre de gestion systémique pour la prise de décisions en matière de sécurité par les autorités de l'aviation civile des États. Ainsi, les huit éléments cruciaux établissent un ensemble de base de responsabilités et d'activités de supervision, et le PNS fournit un cadre systémique pour leur gestion.

2.4 Les huit éléments cruciaux de la supervision de la sécurité définissent les éléments fondamentaux qui permettent des systèmes de supervision efficaces. En même temps, le cadre du PNS comprend de nombreux éléments qui correspondent aux éléments cruciaux. Le tableau ci-dessous illustre le cadre du PNS de l'OACI et les éléments cruciaux de la supervision de la sécurité. Bien que l'énumération ne soit pas exclusive, on peut noter que la plupart des éléments cruciaux correspondent étroitement aux composants du cadre du PNS. En conséquence, si on ne tient pas dûment compte de cette intégration, on risque d'élaborer un PNS de manière fragmentée, ce qui peut être à l'origine de fonctionnalités redondantes dans le PNS, lesquelles pourraient donner lieu à un système moins robuste et à une utilisation inefficace des ressources. Il pourrait aussi en résulter un PNS qui n'a pas de lien avec les systèmes de supervision actuels.

Cadre du PNS	Éléments cruciaux de la supervision
Politique et objectifs de sécurité de l'État	EC-1 Législation aéronautique de base EC-3 Système national d'aviation civile et fonctions de supervision de la sécurité
Gestion des risques de sécurité par l'État	EC-2 Règlements d'exploitation spécifiques EC-6 Obligations en matière de délivrance de licences, de certification, d'autorisation et/ou d'approbation
Assurance de la sécurité par l'État	EC-7 Obligations de surveillance EC-8 Résolution des problèmes de sécurité
Promotion de la sécurité par l'État	EC-4 Qualification et formation du personnel technique EC-5 Indications techniques, outils et renseignements essentiels pour la sécurité

2.5 Prenons le composant du cadre du PNS concernant la politique de sécurité. Le cadre du PNS de l'OACI indique que les États devraient avoir une politique et des objectifs nationaux de sécurité qui prévoient la promulgation d'un cadre législatif sur la sécurité et la détermination des responsabilités et obligations de rendre compte des États en matière de sécurité. Ce composant du PNS relie directement l'EC-1 et l'EC-3, qui se rapportent respectivement à la législation aéronautique de base et à l'obligation d'établir un système national d'aviation civile et des fonctions de supervision de la sécurité.

2.6 Un autre exemple de point commun entre le PNS et les éléments cruciaux de la supervision est le composant du cadre concernant la gestion des risques de sécurité par l'État. Ce composant a trait à l'élaboration de mesures appropriées de maîtrise des risques et aux instruments types de maîtrise des risques d'un État, notamment ses règlements. Des règlements basés sur des dangers identifiés donnent aux prestataires de services des cibles claires pour réaliser la maîtrise des risques. Cette fonction est englobée de manière comparable dans l'EC-2.

2.7 Les exemples examinés ci-dessus illustrent quelques-uns des points communs au PNS et aux éléments cruciaux de la supervision de la sécurité. Il y a aussi le composant du PNS concernant l'assurance de la sécurité par l'État, qui prévoit une obligation de supervision de la sécurité (élément 3.1). Cet élément du PNS impose à l'État de mettre en place des mécanismes pour assurer une surveillance efficace des huit éléments cruciaux de la supervision de la sécurité. Sans une harmonisation appropriée, les États pourraient être amenés à croire qu'ils doivent se conformer à la même exigence deux fois : dans le cadre de la fonction de supervision prévue par le PNS et dans le cadre des huit éléments cruciaux de la supervision de la sécurité.

3. CONCLUSION

3.1 Il est capital que la poursuite de l'élaboration de l'Annexe sur la gestion de la sécurité tienne compte de la nécessité d'éviter que les États aient à se conformer à des exigences similaires du PNS et des éléments cruciaux de la supervision de la sécurité. De plus, l'OACI doit veiller à ce que cette nouvelle Annexe soit élaborée d'une manière intégrée et exhaustive, qui assure l'intégration du PNS et des capacités de supervision de la sécurité des États, et à ce que les activités d'audit de l'OACI tiennent compte de cette intégration.

4. **RECOMMANDATIONS**

4.1 La Conférence est invitée à :

- a) reconnaître que la réalisation d'un système cohérent plus efficace et tenant au minimum les doubles emplois nécessite une approche intégrée de la supervision de la sécurité et de la prise de décisions en matière de gestion de la sécurité ;
- b) reconnaître que les huit éléments cruciaux de la supervision et le cadre de PNS contiennent des exigences similaires ;
- c) recommander vivement que l'OACI veille à ce que le PNS et les capacités des États à superviser la sécurité soient intégrés dans la nouvelle Annexe sur la gestion de la sécurité et à ce que les activités de l'Organisation tiennent compte de cette intégration.

— FIN —